

ARRÊTÉ DU MAIRE



ADMINISTRATION MUNICIPALE
Modification des délégations confiées à
Monsieur Dimitri LOUVET - Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de MARCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'arrêté n°2020-AP-05-32 du 25 mai 2020 par lequel le maire a donné délégation à M. Dimitri LOUVET, conseiller municipal, pour la sécurité et le handicap,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des services municipaux, il y a lieu de déléguer une nouvelle fonction à Monsieur Dimitri LOUVET,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2020-AP-05-32 portant délégation de fonctions à Monsieur Dimitri LOUVET, conseiller municipal en charge de la sécurité et du handicap, est modifié dans son article 1 de sorte à ajouter à ses compétences le risque nucléaire.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la commune. Une copie sera transmise au représentant de l'État.

Fait à MARCK, le 03/02/2023
Le Maire,

Corinne NOËL

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois de la publication.